

Demande déposée le 12/12/2022

complétée le 23/12/2022

N° DP 57 628 22S0211

Par :	Monsieur SURAL RESUL
Représenté par :	
Demeurant à :	6A RUE DU GENERAL MARULAZ 57430 SARRALBE FRANCE
Pour :	Remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres en PVC teinte gris anthracite. Isolation des façades avec du polystyrène ép. 0.14m recouvert d'un filet et en finition un enduit grésé de couleur gris clair. Augmentation du débord de toiture de 0.50m Création d'une terrasse sur le garage existant
Sur un terrain sis à :	109 GRAND RUERECH 57430 SARRALBE
Références cadastrales :	39 0168

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016,

Et notamment le règlement de la zone UB,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu les pièces complémentaires en date du 23 décembre 2022,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARRALBE, le 27 décembre 2022

Le Maire,  
Pour le maire,  
L'adjoint délégué,  
Jean-Louis WEISS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'w i'.

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 12/12/2022.

La présente décision est affichée en mairie à compter du **2.8.DEC.2022** et publiée sur le site internet communal à compter du...**2.8.DEC.2022**La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le...**2.8.DEC.2022**.....